

## OCCURRENCE DES AT/MP



Calculer et suivre le taux de fréquence permet aux entreprises de surveiller et piloter le risque professionnel, et de gérer l'absentéisme qui peut en découler.

Il est de l'obligation des entreprises, et particulièrement dans le secteur des industriels, d'assurer la santé et la sécurité au travail pour ses collaborateurs-trices, notamment en suivant le taux de fréquence des accidents du travail, mais également le **taux de gravité** de ces derniers.

Qu'est-ce que le taux de fréquence exactement ? Comment calculer le taux de fréquence des accidents de travail ? Découvrez cet indicateur RH et d'autres métriques pour mesurer le risque professionnel.

### Qu'est-ce que le taux de fréquence ?

Le taux de fréquence est un **indicateur RH** qui mesure le degré d'exposition des salariés au risque professionnel, en calculant le nombre d'**accidents du travail** ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail par million d'heures travaillées.

Il permet aux entreprises d'estimer la fréquence des accidents sur le lieu de travail, afin de **mieux prévenir** les accidents professionnels et d'aider à la mise en place d'une **stratégie de prévention des risques** efficace.

## Pourquoi utiliser le taux de fréquence ?

- faire un état du degré d'exposition au risque professionnel,
- suivre les évolutions de l'indicateur d'année en année pour mesurer l'efficacité des actions mises en place,
- se comparer aux entreprises similaires et à la moyenne du secteur d'activité,
- vérifier l'atteinte des objectifs fixés en matière de santé et sécurité au travail,
- orienter la stratégie de prévention des risques et le plan d'action.

## Les limites du taux de fréquence

Le taux de fréquence est-il réellement un indicateur suffisant pour mesurer la **performance des mesures de santé et de sécurité au travail** ?

Il semblerait qu'il ne renvoie pas une représentation fidèle de la réalité. Ne prendre en compte que cet indicateur peut fausser la vision de la maîtrise de la sécurité par une entreprise, car il :

- base son analyse que sur les événements passés,
- n'analyse pas les causes de l'accident,
- ne prend pas en compte la gravité de l'accident,
- n'inclut pas les petits accidents qui ne seraient pas déclarés.

Il est donc utile de le compléter avec d'autres indicateurs afin de proposer une analyse plus fine, et orienter plus efficacement le plan d'action des mesures pour limiter les accidents professionnels.

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail, alors que l'indice de fréquence est le nombre d'accidents de travail pour 1 000 salariés.

## Taux de fréquence

Le taux de fréquence se définit par le rapport suivant:

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

Le nombre d'heures travaillées est obtenu en multipliant : effectif équivalent temps plein de l'entreprise X nombre d'heures de travail effectuées chaque année par une personne à temps plein.

## Par exemple

Le nombre d'heures de travail annuelles pour un salarié qui effectue 35 heures par semaine, 47 semaines par an ( dans la mesure où il bénéficie de 5 semaines de congé par an) sera de:

47 X 35, soit 1645 heures pour un salarié à temps plein de cette entreprise.

Il suffit ensuite de multiplier ce nombre par l'effectif équivalent temps plein de l'entreprise pour obtenir le nombre d'heures travaillées qui apparaît au dénominateur du taux de fréquence, et du taux de gravité.

## Indice de fréquence

L'**indice de fréquence**, c'est le nombre d'accidents pour 1 000 salariés.

L'indice de fréquence est égal au nombre d'accidents avec arrêt supérieur à 24 H, divisé par le nombre de salariés, multiplié par 1 000

**Indice de fréquence** = nombre d'accidents avec arrêt x 1 000 / nombre de salariés